



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau des Milieux Naturels et
de la Biodiversité

Affaire suivie par : Magali BERTRAND
Tél : 05.58.51.31.80
Mèl : ddtm-sn@landes.gouv.fr

Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

Sites

FR7200722 Réseau hydrographique des affluents de la Midouze

FR7200806 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

(zones spéciales de conservation)

**Compte-rendu de la réunion des comités de pilotage locaux
du lundi 3 juillet 2017 à la salle des fêtes de Villeneuve-de-Marsan**

Les comités de pilotage locaux des sites Natura 2000 FR7200722 Réseau hydrographique des affluents de la Midouze et FR7200806 Réseau hydrographique du Midou et du Ludon (zones spéciales de conservation) se sont réunis le lundi 3 juillet 2017, à 14 heures 30, à la salle des fêtes de Villeneuve-de-Marsan, sous la présidence de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes.

L'ordre du jour était le suivant :

- actualité du réseau Natura 2000 ;
- bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017 ;
- questions diverses.

Etaient présents :

- M. Christian DUPRAT, adjoint au maire de Villeneuve-de-Marsan ;
- M. Jean-Michel DOURTHE, conseiller municipal de Saint-Perdon ;

Copie à :

- M. Michel TAPIAU, maire de Bourdalat ;
- M. Guy SIBUT, maire de Gaillères ;
- M. Gabriel LEMASSON, adjoint au maire de Bougue ;
- M. Bernard KRUZYNSKI, adjoint au maire de saint-Pierre-du-Mont ;
- M. Bernard SOURBETS, adjoint au maire de Maupas ;
- M. Philippe SAUQUES, adjoint au maire de Monlezun-d'Armagnac ;
- Mme Claude MALLET, adjointe au maire d'Arue ;
- M. Jacques LAFITTE, adjoint au maire de Brocas ;
- Mme Marinette BONAZZA, maire de Saint-Gein ;
- Mme Michelle LAPORTE, adjointe au maire de Mauléon-d'Armagnac ;
- M. Jean-Louis DEJEAN, adjoint au maire de Hontanx ;
- M. Vincent LAULOM, conseiller municipal de Meilhan ;
- M. Jean-Michel DARRABA, adjoint au maire de Laglorieuse ;
- M. André DUPONT, adjoint au maire de Pujo-le-Plan ;
- M. Jean DUCERE, maire de Monguilhem ;
- M. Bernard HAMEL, conseiller municipal de Nogaro ;
- M. Erick GAVIO, adjoint au maire de Le Sen ;
- Mme Huguette BRAULT, adjointe au maire de Castanet ;
- M. Gilles GARRABOS, adjoint au maire de Saint-Avit ;
- M. Christian DAVID, maire de Lannemaignan ;
- Mme Cornelia WEEVERS, adjointe au maire de Toujouse et présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Izaute et du Midour ;
- Mme Cathy GOBERT, adjointe au maire de Castex-d'Armagnac ;
- M. Bernard DUPIN, président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Monguilhem ;
 - M. Régis TARTAS, maire de Mormès ;
 - M. Michel COUERBE , adjoint au maire de Labastide-d'Armagnac ;
 - M. Bernard ZACCHELLO, adjoint au maire de Hontanx, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Ludon et de la Gaube ;
 - M. Patrick NALIS, adjoint au maire de Laujuzan ;
 - M. Bernard MENACQ, conseiller municipal du Houga, vice-président de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac ;
 - M. Michel LANS, Direction Départementale des Territoires du Gers ;
 - M. Thierry BEREYZIAT, service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ;
 - Mme Laurie VASSELIN, ADASEA du Gers, animatrice Natura 2000 ;
 - M. Marc DORN, vice-président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Gers ;

- Mme Sophie DUCHER, Mont-de-Marsan Agglomération, Service Environnement ;
- M. Henri CATHALA, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays Gersois ;
- M. Patrick PONGE, Fédération SEPANSO-LANDES ;
- Mme Claire CAZARRES, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Landes ;
- M. Vincent LARSEN, technicien de rivière du Syndicat du Midou et de la Douze ;
- M. Gérard CASTET, Conseil Départemental du Gers ;
- Mme Marine HEDIARD, Landes Nature, animatrice Natura 2000 ;
- Mme Suzy LEMOINE, Landes Nature ;
- Mme Marine DAIRE, stagiaire de Landes Nature
- Mme Magali BERTRAND, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes, adjointe à la chef du service Nature et Forêt ;
- M. Gilbert TAROZZI, DDTM des Landes, service Nature et Forêt, responsable du bureau Milieux Naturels et Biodiversité.

Etaient excusés :

- Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, maire de Mont-de-Marsan, présidente de Mont-de-Marsan Agglomération ;
- M. Michel LAURA, président du Syndicat de Défense des Propriétaires et Usagers de la Zone Midou – Ludon – Izaute et du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Gers ;
- Mme Chrys BARTHE, Service Départemental des Landes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- Fédération Départementale des Chasseurs du Gers ;
- M. Alain CASTELLS, Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers ;
- M. Jean JUNCA-BOURIE, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Délégation de Pau ;
- Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- Mme Véronique MICHEL, Institution Adour ;
- Service Départemental du Gers de l'Agence Française pour la Biodiversité .

M. DUPRAT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue ainsi qu'un bon travail.

La DDTM rappelle le contexte de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la période d'animation des sites Natura 2000 d'avril 2016 à mars 2019 sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, avec Landes Nature désignée comme animateur à l'issue d'une procédure de marché public de service, en partenariat avec l'ADASEA du Gers.

Il s'agit aujourd'hui d'un premier bilan de l'animation.

1. - Actualité du réseau Natura 2000

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur le site internet barthesmidouzemarensin.n2000.fr, M. TAROZZI présente la situation du réseau Natura 2000 aux niveaux régional et départemental.

De par le nombre de sites, 273 au titre des directives Habitats et Oiseaux, la région Nouvelle-Aquitaine est la première en France pour sa contribution au réseau Natura 2000. En ce qui concerne le portage de la démarche par les collectivités, les trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charente sont encore relativement peu avancées comparativement à d'autres régions.

Sur le plan départemental, tous les documents d'objectifs sont désormais opérationnels et font l'objet d'une animation de leur mise en œuvre

Quelques sites demeurent sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, du fait de leur statut particulier comme les deux sites du Camp de Captieux, ou de leur configuration géographique et de leur situation sur le territoire de plusieurs structures intercommunales. A ce titre, il est rappelé le rôle de premier plan dévolu aux collectivités dans la gestion des sites Natura 2000 par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. De nombreuses collectivités se sont engagées en tant que structures porteuses en partenariat avec les animateurs locaux.

Au titre de l'actualité générale, il convient de signaler :

- le dernier bilan de l'Observatoire de la biodiversité réalisé en mai 2017 : ce bilan illustre l'érosion observée depuis plusieurs années, liée notamment à la destruction, la dégradation ou la banalisation des milieux naturels. Les indicateurs sont accessibles à l'adresse suivante : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/tous>

- l'évaluation de la démarche Natura 2000 réalisée en 2015 par la Commission européenne : cette évaluation fait ressortir la pertinence du modèle français, le rôle central de l'État et du réseau d'animateurs qui doit être maintenu et sur lequel repose la réussite du système.

- la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au comité des régions en avril 2017 concernant le plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie. Ce plan se décline en 15 actions réparties en quatre grands axes, notamment le renforcement des investissements dans le réseau Natura 2000 et l'amélioration des synergies avec les instruments financiers de l'Union européenne, l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, la mobilisation des citoyens, des parties prenantes et des communautés.

Il est validé par l'assemblée que désormais les convocations et la transmission des compte-rendus seront envoyées uniquement par voie électronique. Les personnes ne disposant pas de l'accès à internet en feront part à la DDTM.

2. - Bilan de l'animation 2016 et perspectives 2017

A l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable sur les sites internet barthesmidouzemarenin.n2000.fr et gers.n2000.fr, Mmes HEDIARD et LEMOINE présentent le bilan de l'animation de mars 2016 à juin 2017 et les perspectives.

- Gestion des habitats et des espèces :

- Contrats agricoles (mesures agro-environnementales et climatiques – MAEC) dans les Landes : 31 agriculteurs bénéficiaires (8 en 2016 et 23 en 2017) pour environ 570 000 € (80 000 € en 2016 et 490 000 € en 2017) et 335 ha engagés sur deux ans (65 ha en 2016 et 270 ha en 2017).

- Contrats agricoles (MAEC) dans le Gers depuis 2015 : 29 agriculteurs bénéficiaires pour plus de 570 000 € et 460 ha engagés, 2,8 km de haies, 9,4 km de fossés, 13 mares et 5 étangs.

Au total, 470 ha de cultures situées près des cours d'eau ont été ressemés en prairie, où l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais est proscrite. Le gain écologique devrait se ressentir sur la qualité et la quantité d'eau des réseaux hydrographiques dès cette année.

- Animation des contrats Natura 2000 : poursuite du contrat de restauration et d'entretien de milieux ouverts à Uchacq-et-Parentis, sur les bords de l'Estampon ; nouveau contrat de restauration et d'entretien du Marais du Los à Saint-Yaguen ; contrat de la chapelle de Lugaut à Retjons pour la coupe d'une parcelle de robinier et la restauration d'une prairie.

- Charte Natura 2000 du Réseau hydrographique du Midou et du Ludon : 3 adhésions en 2017 par les communes de Laglorieuse, Bougue, Hontanx. 4 chartes AREA (agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) en cours de signature par des agriculteurs et

engagement d'un propriétaire privé.

- Evaluation des incidences Natura 2000 : assistance apportée dans le cadre des projets de sentier de découverte à Vielle-Soubiran et de véloroute de Mont-de-Marsan à Saint-Symphorien. Soutien au projet Midour conduit par l'Institution Adour, concernant un programme d'actions pour la gestion quantitative de l'eau.

- Amélioration des connaissances : étude en cours sur la caractérisation de la hêtraie de Roquefort (présentation de Mme DAIRE) et poursuite du suivi de l'espèce invasive Galega Officinalis sur la commune de Monguilhem.

- Information et communication :

- Sorties grand public (Etang du Pesqué à Perchère et Tartas) et permanence mensuelle à la mairie de Panjas.

- Diffusion de la première lettre d'information Mid'Info avec un zoom sur les communes de Laglorieuse et Monguilhem.

- Sites internet : mise en place d'une carte interactive pour chaque site, avec la localisation des périmètres.

- Exposition mobile pour chaque site Natura 2000, sous la forme de 3 kakemonos décrivant le programme Natura 2000, les milieux et espèces des sites, en prêt pour les scolaires, les collectivités, les organisateurs de manifestations.

- Perspectives :

- Communication et sensibilisation : plan de communication à mettre en œuvre, édition du deuxième numéro de la lettre d'information Mid'Info à l'automne sur la hêtraie de Roquefort, le contrat Natura 2000 de Retjons et le suivi de l'espèce invasive Galéga Officinalis, sensibilisation des propriétaires et des écoles de Roquefort vis-à-vis de la hêtraie, sorties grand public à l'automne.

- Gestion des habitats et des espèces : animation des MAEC si disponible, suivi des contrats en cours.

Les différents points du bilan font l'objet de commentaires et d'échanges.

En réponse à la question sur les crédits relatifs aux contrats, il est précisé que les prévisions budgétaires ont explosé, en-deçà de l'enveloppe limitée à 117 000 € pour l'ancienne région Aquitaine. On constate une sous-consommation dans d'autres territoires,

notamment en Poitou-Charentes.

Le contrat Natura 2000 du site du Marais du Los à Saint-Yaguen a fait l'objet d'une convention entre la Fédération des Chasseurs, gestionnaire, et le Conservatoire des races menacées pour la mise à disposition de vaches marines.

Un contrat est à l'étude pour l'entretien des délaissés de la Midouze, propriété de l'État.

En ce qui concerne les MAEC, un projet est prévu sur la partie gersoise pour la période 2016 à 2019.

S'agissant de l'assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidences pour les projets, il est rappelé qu'elle consiste en la mise à disposition gratuite de l'ensemble des données nécessaires, ce qui permet de réduire les coûts liés aux études.

Au titre de l'amélioration des connaissances, la hêtraie de Roquefort objet de l'étude en cours fera l'objet d'un chapitre à intégrer dans la charte Natura 2000. L'étude est à reprendre par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). Quant à l'espèce indésirable Galéga Officinalis observée sur les prairies humides et inondables en bord de rivière, l'attention est attirée sur des cas d'intoxication des animaux.

Le plan de communication et de sensibilisation prévu pour l'avenir intégrera les réseaux sociaux pour une communication plus dynamique. Par ailleurs, une nouvelle formation Natura 2000 est prévue à l'automne.

En réponse à la question de M. DORN sur la gestion pérenne avec les contrats Natura 2000, il est précisé que les actions récurrentes ne sont pas éligibles.

M. DEJEAN pose la question de l'éligibilité pour la réfection de la digue du Grand Etang de Hontanx. Il est rappelé que les opérations relevant d'une obligation réglementaire ne sont pas prises en compte.

Mme BERTRAND attire l'attention sur les documents d'urbanisme objet d'une réflexion sur le territoire et qui peuvent constituer un moyen de protection des bords de cours d'eau.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée avec les remerciements à l'ensemble des participants.

L'adjointe à la chef du service Nature et Forêt
de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Landes,



Magali BERTRAND